



Agence de coopération
interrégionale
Réseau

Marché public de prestations intellectuelles

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret relatif aux marchés publics

**CADRAGE ET ETABLISSEMENT DES CAHIERS DE GESTION LOCAUX DES 7 TRONÇONS DE SENTIER
ET DE LEUR ZONE TAMPON, ELEMENTS DU BIEN « CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-
COMPOSTELLE EN FRANCE » INSCRIT PAR L'UNESCO SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

Cahier des clauses techniques particulières

Sommaire

Présentation de la démarche d'étude.....	3
A - Un Bien UNESCO en série	4
A1 – Rappels historiques et calendrier des actions sur la protection du Bien	4
A2 – La déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) pour le Bien « Chemins de Saint Jacques de Compostelle »	5
A3 - Le pèlerinage comme expérience de paysage.....	7
B - Le contenu du cahier de gestion local d'un tronçon de sentier	8
B1 - Articulation des 3 types de démarches pour le plan de gestion	8
B2 - Délimitation de l'étude des plans de gestion locaux.....	9
B3 – Le paysage dans les plans de gestion locaux des 7 tronçons.....	9
I- Présentation du tronçon et de sa zone tampon	
II- Construction des Objectifs de Qualité Paysagères	
III- Les mesures et leur programmation	
IV – Mesures de suivi et d'évaluation	
V – Composition des 7 plans de gestion locaux	
C - Démarche: pilotage, phasage, animation, calendrier,.....	11
C1 – Pilotage et validation	11
I – Pilotage (COFIL).....	
II - Les partenaires associés (CoTech)	
C2 – Phasages et livrables attendus.....	12
Phase 1 – Le diagnostic – durée approximative 3 mois	
Phase 2 – La détermination des objectifs de qualité - durée approximative 1 à 2 mois	
Phase 3 – Construction du plan d'actions - durée approximative 4 mois	
Phase 4 – Modalités d'évaluation et de suivi - durée approximative 2 mois.....	
Phase 5 – Validation générale- durée approximative 1 mois.....	
C3 - Organisation des réunions suivant le phasage	13
C4 - Compétences demandées pour l'étude.....	13
C5 - Calendrier.....	14
D - Documents mis à disposition du bureau d'études	15

PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ETUDE

Pour répondre aux attentes de l'UNESCO, la préservation des valeurs du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » nécessite la construction d'un plan de gestion.

Ce bien en série est constitué de 71 monuments et ensembles architecturaux et de 7 tronçons de chemin. Dans ce cadre, une première démarche de cadrage de gestion a été initiée par l'Agence des chemins de Compostelle dans un guide d'écriture. Elle vise à mettre en valeur ces éléments de patrimoine liés au pèlerinage (édifices religieux, sanctuaires, hôpitaux, ponts...).

Mais la notion de pèlerinage nécessite de porter une attention particulière à l'expérience que constitue le cheminement en lui-même, au travers de paysages très différents. Pour cela, 7 tronçons ont été identifiés le long de la voie du Puy en Velay lors de l'inscription à l'UNESCO.

Ces 7 parties de chemins ont vocation à représenter l'ensemble des chemins de Saint Jacques de Compostelle.

La présente démarche aura donc vocation à servir d'expérimentation, sur la base des 7 tronçons identifiés par l'UNESCO, et à donner un cadre de démarche générale pour la gestion des itinéraires.

A - UN BIEN EN SERIE

A.1 – Rappels historiques des actions sur la protection du Bien

1998

Inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

78 éléments répartis dans toute la France (10 régions, 32 départements) :

- 64 édifices
- 7 ensembles patrimoniaux
- 7 tronçons de sentier (6 en Occitanie + 1 en Pyrénées Atlantiques)

2013

L'enquête périodique de l'UNESCO demande de préciser la définition du bien, définir sa zone tampon de protection et d'établir un cahier de gestion pour l'ensemble du bien.

2015

Le Ministère de la culture lance une étude globale pour les deux premiers points du rapport d'inspection : définition du bien et création de sa zone tampon.

La commande est donnée à un architecte du patrimoine et est nommée « étude Bailly-Leblanc ».

2016

La DREAL Midi-Pyrénées puis Occitanie reprend l'étude pour les 6 tronçons de chemin sur son territoire. Les inspecteurs des sites contribuent à la précision des tracés des chemins et de leur zone tampon en concertation avec les élus. Dans ce cadre plusieurs travaux sont réalisés de manière non homogène sur les 6 tronçons.

N° tronçon	Département	Séquencement du paysage	Identification de suivi observation photo	Identification de fiches action
1	48		X	X
2	12		X	X
3	46		X	
4	46		X	
5	46		X	
6	32	X		X
7	64			

2017

Déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien

Selon 3 critères (ii, iv et vi) + conditions d'authenticité et d'intégrité

2020

Définition d'une délimitation du bien pour chacun des 7 tronçons de chemin et définition d'une zone tampon pour les 7 tronçons de chemin (pas de valeur juridique sauf si intégrée dans les documents d'urbanisme).

2020-2021

Établissement de plans de gestion à différentes échelles pour préservation de la VUE et des conditions d'authenticité et intégrité

2022-2023

Prochain rapport périodique = évaluation de l'état de conservation du bien par l'UNESCO.

A.2 – La déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) pour le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Un bien figure sur la Liste du patrimoine mondial parce qu'une Valeur Universelle Exceptionnelle lui est reconnue au terme de critères de sélection définis par la Convention. Le bien doit répondre à un ou plusieurs des critères de sélection. Il doit également répondre à des conditions d'intégrité et d'authenticité.

Synthèse de la valeur universelle exceptionnelle du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

Tout au long du Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.

De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le *Codex Calixtinus* - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route.

Les critères retenus par l'UNESCO

***Critère (ii) :** témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.*

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

***Critère (iv) :** offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine*

Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

***Critère (vi) :** être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Âge.

Intégrité

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et

transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage telle qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen-Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

Authenticité

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les Biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire.

Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.

A.3 - Le pèlerinage comme expérience de paysage

L'itinéraire de pèlerinage propose des retrouvailles avec les territoires qu'il traverse, par le retour, au rythme de la marche, à des échelles humaines de temps et d'espace. En posant ses pieds sur le chemin et en se lançant dans un périple où le nombre d'étapes donne les rythmes à cette réappropriation. La marche quotidienne de plusieurs heures, répétées sur plusieurs jours, soutenue par la régularité de la respiration, s'inscrit dans la conscience du corps bien plus que les gestes du quotidien.

Sans en avoir toujours conscience, l'appréhension de l'environnement se fait par les déplacements du corps, comme mètre-étalon. Cette verticalité permet de vivre la connexion au territoire qui est la base du paysage. Comme disait Michel Corajoud, « le paysage est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », où le marcheur prend sa place. Plus la pente est rude plus le rythme cardiaque et la respiration s'accélèrent. Ainsi, la géographie provoque le corps et, de facto, celui-ci intègre le paysage physique. La latéralité droite-gauche ouvre l'orientation dans les 4 directions nord – sud - est - ouest. Le pas, dans sa mesure de la distance et le regard, dont la hauteur est constante, font vivre la continuité de l'horizontalité. Le marcheur évaluera les distances dans des vues lointaines ouvertes ou fermées suivant les lieux. Le corps retrouve alors sa place dans l'espace en fonction des natures et reliefs du sol.

Parce qu'elle fait appel aux interactions physiques sur le territoire, l'expérience du pèlerinage développe les perceptions sensorielles du milieu dans lequel le marcheur évolue. Remis en question par la fatigue certes, mais surtout par la topographie, les aspérités, les bruits, les points d'appel, tout ce qui fait paysage en somme. L'ajustement du corps-territoire est permanent. Mais le parcours est aussi l'occasion d'appréhender les événements météorologiques propres à chaque territoire ; le froid, le vent des montagnes et des plateaux d'Aubrac, l'ensoleillement et la sécheresse des vallons gersois en été. La découverte d'une végétation propre à chaque milieu qui renvoie à des odeurs, des couleurs, des perceptions liées à une altitude, une hydrométrie ou une nature des sols particulière. Le parcours rythmé de séquences paysagères restitue des identités différentes et aide le marcheur, par le renouvellement du paysage, à sortir de son dedans pour aller vers le dehors. Ces diversités d'interaction avec le territoire sont l'essence de l'expérience de paysage. Marcher est un véritable exercice d'intériorisation du paysage. Cette marche permet de reprendre pied sur une réalité territoriale souvent oubliée.

Les territoires façonnés par l'Homme rendront compte d'une culture, d'une agriculture élaborée sur les milieux. Les étapes seront des lieux d'accueils et d'échanges avec une population locale qui rendra perceptible la richesse des particularités de chaque lieu. C'est dans les parcours des territoires et dans la rencontre des personnes qui les façonnent que les échanges culturels enrichissent le pèlerin et son hôte. Les bâtiments liés aux besoins des pèlerins, le long du chemin (église, sanctuaires, hospitalets, croix, ponts ...), ont une réalité très matérielle et fixe. Le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle se distingue de n'importe quel GR, parce qu'il est porteur de l'accumulation de cette même expérience corporelle et spirituelle par des générations convergeant vers Compostelle. Ce chemin est *le lieu* d'une attitude particulière du marcheur ; en ce sens qu'il fait 'société'. Et c'est aussi ce que recherche le pèlerin, faire société. C'est aussi adopter un comportement, ici d'hospitalité et d'accompagnement du pèlerin plus ou moins spontanés, c'est se conformer à des règles qui maintiennent la cohésion du groupe. L'historicité du pèlerinage et le partage de sa signification, permettent de créer spontanément cette société et ses règles, dont les membres sont tous les ans renouvelés. La convergence des chemins vers un lieu unique, supporte la convergence des intentions et un état d'esprit des pèlerins. Cet « accord » implicite dans ce partage de destination est ce qui ouvre plus librement, voire spontanément, à l'échange.

B - LE CONTENU DU CAHIER DE GESTION LOCAL D'UN TRONÇON DE SENTIER

B.1 - Articulation des 3 types de démarches pour le plan de gestion

PLANS DE GESTION	Le plan de gestion national	Les plans de gestion locaux des monuments et ensembles architecturaux	Les plans de gestion locaux des 7 TRONÇONS DE SENTIER
Période d'élaboration	2020-2021	Une partie déjà élaborée, le reste en cours	En cours. La présente consultation constitue une contribution à leur élaboration
Secteur	Toute la France	Toute la France	Lozère / Aveyron / Lot / Gers / Pyrénées atlantiques
Étendue de la réflexion	L'ensemble du Bien en série	1 plan de gestion par élément du Bien et sa zone tampon	1 plan de gestion par tronçon couvrant le sentier (env. 15 à 35 km de long) + sa zone tampon
Maîtrise d'ouvrage	Agence des chemins de Compostelle + Préfecture Occitanie	Agence des chemins de Compostelle + Préfecture Occitanie + DRAC Occitanie	Agence des chemins de Compostelle (pilote) + DREAL Occitanie et Nulle Aquitaine + Préfecture Occitanie
Rédacteurs	Agence des chemins de Compostelle + MOE privée (non attribuée)	Sous-préfecture, ou PNR ou collectivités territoriales	MOE privée
Coordonnateur du Bien	Préfet de la région Occitanie		
Objectif	Cohérence générale de la gestion du Bien, stratégie globale en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - recherche scientifique, - conservation, - valorisation, - sensibilisation, - communication. 	Description, apport à la VUE, état actuel, aménagements passés, plan d'actions à court, moyen et long termes	Description et liens du tronçon avec la VUE suivant un cadre commun aux 7 tronçons établi collégialement enjeux et identification des vulnérabilités et prévention, Objectifs de Qualité Paysagère, outils d'implication et coordination des gestionnaires, plan d'actions pour conservation et gestion du Bien, outils d'évaluation de la gestion du Bien
Méthodologie		Selon cadre commun rédigé par l'Agence des chemins de Compostelle	La contribution attendue s'inspirera de la démarche des Plans de paysage. Dont la méthode est inscrite sur le site du MTES https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages#e3 Elle s'inscrira dans le cadre commun rédigé par l'Agence des chemins de Compostelle
Participants à la concertation (hors MOU)			Office du Tourisme Élus et techniciens (communes et communautés de communes/ agglomération) Conseil départemental PNR, UDAP, CAUE Fédération de la randonnée pédestre

B.2 - Délimitation de l'étude des plans de gestion locaux

Le plan de gestion local s'adresse à la composante du Bien + sa zone tampon (englobant environnement immédiat, perspectives visuelles importantes, bâtis, aires ou attributs participant fonctionnellement au Bien et traduisant la VUE).

Les 7 tronçons de chemin dit « du Puy en Velay (GR®65) concernés par l'étude et leurs zones tampon :

T1 - de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (Lozère / Aveyron) : 17 km

T2 - de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (Aveyron) : 17 km

T3 - de Montredon à Figeac (Lot) : 18 km

T4 - de Faycelles à Cajarc (Lot) : 22 km

T5 - de Bach à Cahors (Lot) : 26 km

T6 - de Lectoure à Condom (Gers) : 35 km

T7 - de Aroue à Ostabat-Asme (Pyrénées-Atlantiques) : 22 km

Les tracés des tronçons et leur zone tampon sont présentés dans l'annexe 1 et seront fournis sous format SIG au candidat retenu. Les tracés et leurs zones tampon ne sont pas modifiables dans le cadre de la présente étude.

B.3 – Le paysage dans les plans de gestion locaux des 7 tronçons

Les plans de gestion locaux s'inscrivent dans le projet commun du plan de gestion global (Cf. B1).

Un plan de gestion est un instrument de pilotage participatif qui contribue à la prise de conscience, par les acteurs, de la valeur du Bien et de ses conditions de protection et de valorisation. Pour la prise en compte du pèlerinage comme expérience de paysage, le plan de gestion local abordera :

I- Un diagnostic des tronçons et de leur zone tampon

- Le recensement, pour chaque tronçon, des éléments demandés dans la trame fournie par l'Agence des chemins de Compostelle aux gestionnaires directs, et que détiennent notamment les services des conseils départementaux dans le cadre de l'inscription au PDIPR : état du sentier, protections réglementaires, balisage et signalétique, aménagements et services, fréquentation...
- L'identification des séquences paysagères du parcours à l'échelle du 1/25000 ème, par leurs ambiances et mise en scène des éléments majeurs (*un premier travail a été réalisé sur le tronçon T6 du Gers, Cf. D*).
- Le recensement du patrimoine vernaculaire et religieux qui rythme le cheminement et qui peut participer aux attributs du chemin au regard de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).
- Un état des lieux des risques et des opportunités : des dysfonctionnements, des risques avérés ou potentiels, ou des éléments à conforter au regard de la VUE.
- Un point sur les projets d'urbanisme et de planification, sur les projets portés par les acteurs du territoire, afin de construire la gestion du Bien sur la base de la dynamique locale des collectivités.
- La prise en compte des dynamiques des milieux, notamment agricoles, pour concilier la gestion avec le contexte territorial.

II- La construction des Objectifs de Qualité Paysagères

Sur la base des éléments de diagnostic des 7 tronçons, atouts et menaces identifiés sur les différentes séquences paysagères, un développement des opportunités et faiblesses permettra de déterminer une stratégie territoriale partagée avec les acteurs concernés en répondant aux attendus de la VUE.

Ce travail collectif doit donner lieu à une proposition d'animation par le bureau d'études afin de construire des objectifs de qualité paysagère (OQP) clairs et partagés avec l'ensemble des acteurs d'un territoire mais en partie aussi, avec l'ensemble des acteurs de chaque tronçon.

III- Les mesures d'action et leur programmation

Un programme d'actions sera décliné au regard des OQP. Il abordera au moins les mesures essentielles que sont l'échéancier, l'estimation des coûts, les financements potentiels et le portage de l'action.

Les fiches action auront pour objectifs :

- les mesures de protection

- les mesures de conservation
- les mesures de restauration
- les mesures de mise en valeur
- les mesures de communication
- les mesures de dynamisation du tourisme, notamment l'accueil des pèlerins.

IV – Mesures de suivi et d'évaluation

Afin de pouvoir suivre les évolutions de gestion des 7 tronçons, un cadre commun sera proposé suivant les 3 angles suivants :

- détermination des indicateurs de suivi des OQP ;
- détermination des indicateurs de suivi des actions ;
- positionnement de points de vue pour un Observatoire Photographique du Paysage sur l'ensemble des 7 tronçons. Des points de vue ont déjà été posés pour les tronçons T1, T2, T3, T4 et T5 ; ils pourront être réinterrogés dans le cadre de la présente mission.

V – Composition des 7 plans de gestion locaux

La coordination des acteurs est nécessaire pour la gestion de l'ensemble de ce Bien.

Pour cela, il est indispensable de donner une vision d'ensemble de la gestion des tronçons. Dans cet esprit, il sera construit une synthèse des Objectifs de Qualité Paysagères des 7 cahiers de gestion locaux en reprenant :

- les invariants en termes d'objectifs ;
- les particularités propres à chaque typologie de territoire.

Ces éléments permettront utilement d'alimenter le plan de gestion global du Bien.

C – DEMARCHE : PILOTAGE, PHASAGE, ANIMATION, CALENDRIER,

C.1 – Pilotage et validation

I – Pilotage (COPIL)

L'étude est co-pilotée entre la Préfecture de région Occitanie, l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR Compostelle) et la DREAL Occitanie.

II - Les partenaires associés

Nom des tronçons	Gestionnaire référent (CoTech)	Acteurs territoriaux
De Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (T1) De Saint-Côme-d'Olt à Estaing (T2)	Préfecture de l'Aveyron PNR d'Aubrac (T1) CC Comtal Lot Truyère (T2)	Conseils départementaux de l'Aveyron et de la Lozère PNR de l'Aubrac, Communautés de communes Hautes terres de l'Aubrac, Aubrac Carladez Viadène, Comtal Lot et Truyère, UDAP de l'Aveyron et de la Lozère CAUE de l'Aveyron et de la Lozère DREAL Occitanie CDRP 12 et 48
De Montredon à Figeac (T3) De Faycelles à Cajarc (T4) De Bach à Cahors (T5)	Sous-préfecture de Figeac et le Parc naturel régional des Causses du Quercy	Conseil départemental du Lot PNR des Causses du Quercy, UDAP du Lot CC du Grand Figeac, CC du pays de Lalbenque - Limogne et CA du Grand Cahors CAUE du Lot DREAL Occitanie CDRP 46
De Lectoure à Condom (T6)	Sous-préfecture de Condom	Conseil départemental du Gers UDAP du Gers CC La Ténarèze et de la Lomagne Gersoise, CAUE du Gers DREAL Occitanie
De Aroue à Ostabat-Asme (T7)	Sous-préfecture de Bayonne et la CA Pays Basque	Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques UDAP 64, CA Pays basque, CAUE des Pyrénées Atlantiques DREAL Nouvelle Aquitaine CDRP 64 Association des amis de Saint Jacques

Des commissions locales ont été installées pour assurer le suivi des plans locaux de gestion. Elles réunissent les collectivités publiques et partenaires concernés et sont pilotées par les sous-préfectures en charge du Bien. Elles pourront être mobilisées dans le cadre de cette étude.

III – Modalités de l'animation

En ce qui concerne la conduite d'étude, l'animation et la coordination avec les acteurs, sera assurée et répartie entre l'Agence des chemins de Compostelle et le bureau d'études désigné.

L'organisation des réunions sera assurée par l'Agence des chemins de Compostelle.
Les comptes rendus des réunions seront rédigés par le bureau d'études et validé par le COPIL avant diffusion.

Les documents présentés en réunion devront être transmis au COPIL 7 jours avant la date de réunion, pour validation ou modification.

C.2 – Phasages et livrables attendus

L'ensemble des documents seront fournis sous un format pdf, docx et odt afin de permettre la relecture et les annotations par l'ensemble des structures associées.

Le travail sur les 7 tronçons devra présenter une trame commune afin de pouvoir être intégré dans le cahier de gestion globale.

Phase 1 – Le diagnostic – durée approximative 3 mois

1 – Analyse de données sur une base documentaire déterminée

Les éléments de connaissance seront issus des structures PNR, CAUE, UDAP et collectivités territoriales et remis par l'Agence des chemins de Compostelle au bureau d'études.

2 – Analyse territoriale

La reconnaissance du territoire s'appuiera sur les critères de délimitation des zones tampons définies par les Inspecteurs des Sites de la DREAL et une analyse des séquences paysagère du site.

3 – Réalisation d'un rapport par tronçon reprenant les points I du B3.

Ce document sera composé de cartographies, croquis, schémas et photos nécessaires à la compréhension des enjeux. Les données inventoriées seront fournies sous format SIG (format Shape) et caractérisées sur cette base (photos, éléments de patrimoine et d'intérêt).

Phase 2 – La détermination des objectifs de qualité - durée approximative 1 à 2 mois

4 – La présentation de l'analyse des tronçons devant les 7 comités locaux de gestion permettra dans un second temps **de débattre sur la construction d'objectifs de qualité paysagère partagés** entre les acteurs d'un même tronçon. Une attention particulière sera donnée à la qualité de l'animation de ces réunions par le bureau d'étude. Les propositions d'animation seront étudiées lors de la consultation et pourront donner lieu à des adaptations.

Les OQP produites seront au nombre de 4 à 6.

5 – Ce travail collectif donnera lieu à un document de synthèse des OQP au regard des caractéristiques des chemins en relation avec la VUE.

Phase 3 – Construction du plan d'actions - durée approximative 4 mois

6 – Dans un premier temps, le bureau d'étude proposera une trame de rédaction, cadre pour la construction des fiches actions, sous forme d'un recto/verso A4

7 – Il sera ensuite organisé l'animation d'ateliers avec la participation de l'ensemble des acteurs territoriaux de chaque tronçon, pour la construction des actions. A cette occasion, le bureau d'étude pourra être amené à conseiller les acteurs territoriaux. Ce sera aussi l'occasion de définir les indicateurs de suivi en concertation avec les différents gestionnaires.

8 – La synthèse de ces ateliers donnera lieu une production de fiches actions.

Phase 4 – Modalités d'évaluation et de suivi - durée approximative 2 mois

L'évaluation de la qualité des 7 tronçons de chemin nécessitera une unité. Pour cela, il est nécessaire qu'ils se coordonnent afin de produire des indicateurs pertinents.

9 – Le bureau d'étude, au regard des OQP et des actions définies proposera une liste d'indicateurs de suivi coordonnés aux vues des données potentiellement accessibles pour :

- Détermination des indicateurs de suivi des OQP ;
- Détermination des indicateurs de suivi des actions ;
- Positionnement de points de vue pour un Observatoire Photographique du Paysage. Données géo-référencées et qualifiées en fonction des OQP et des actions définies.

Phase 5 – Validation générale- durée approximative 1 mois

10 – Présentation devant les 7 comités de gestion de Bien pour une validation définitive.

11 – Présentation du rendu final devant l'Agence des chemins de Compostelle, la Préfecture de région Occitanie, la DRAC et la DREAL Occitanie.

C.3 - Organisation des réunions suivant le phasage

Ce tableau a pour but de poser les réunions minimums demandées. Elles ne tiennent pas compte des relectures et des validations intermédiaires. Les documents présentés seront envoyés 7 jours avant la date de réunion afin de permettre une lecture préalable. Les temporalités sont présentées à titre d'exemple et la présentation du calendrier par le candidat devront tenir compte d'une marge pour une conduite sur une durée de 18 mois maximum.

Avant chaque validation du COPIL, une consultation sera faite auprès des acteurs locaux afin qu'ils puissent apporter des éléments éventuels. **La consultation et la synthèse des avis sera faite par l'Agence des chemins de Compostelle** qui le transmettra au bureau d'étude en charge de la mission pour sa prise en compte.

Étape de l'étude	Objet	Participants	Lieu	Date
Lancement	Présentation de l'équipe et modalité de travail – échange de données	Agence des chemins de Compostelle (ACIR) – DREAL, IS – Préf	Toulouse + visio	D
Phase 1 – Le diagnostic	Présentation de l'analyse des tronçons	ACIR – DREAL – Préf Inspecteurs des sites des 2 DREAL + CoTech (gestionnaires référents)	Toulouse + visio	D + 3 mois
	Validation du diag en COPIL	ACIR – DREAL – Préf Inspecteurs des sites des 2 DREAL	Toulouse + visio	
Phase 2 – La détermination des Objectifs de Qualité Paysagère	Présentation du diagnostic aux acteurs et construction des OQP	ACIR – DREAL, IS Acteurs territoriaux, Commission locale de gestion du Bien	1 réunion par tronçon*	D + 5 mois
	Partage des OQP pour les 7 tronçons	ACIR – DREAL, IS + CoTech (gestionnaires référents)	Toulouse + visio	
	Validation des OQP au regard de la VUE en COPIL	ACIR – DREAL – Préf Inspecteurs des sites des 2 DREAL	Toulouse + visio	
Phase 3 – Construction des Plans d'actions	Cadre de la fiche action	ACIR – DREAL – Préf Inspecteurs des sites des deux DREAL	Toulouse	D + 9 mois
	Atelier débat pour la construction des fiches action	ACIR – DREAL, IS Acteurs territoriaux, Commission locale de gestion du Bien	1 réunion par tronçon *	
	Validation des plans d'actions au regard de la	ACIR – DREAL, IS des deux DREAL	Toulouse + visio	

	VUE en COPIL			
Phase 4 – Modalités d'évaluation et de suivi	Présentation des éléments de suivi	ACIR – 2 DREAL	Toulouse	D + 11 mois
Phase 5 – Validation générale	Présentation des cahiers de gestion locaux aux gestionnaires du Bien	ACIR – DREAL, IS Acteurs territoriaux, Commission locale de gestion du Bien	1 réunion par tronçon *	D + 12 mois
	Présentation de la synthèse de l'étude aux représentants de l'État	ACIR – DRAC – 2 DREAL - Pref	Toulouse + visio	

* possibilité de regrouper les réunions sur une même période concernant un même département (Lot)

C.4 - Compétences demandées pour l'étude

Le mandataire devra être un paysagiste concepteur.

Des capacités de médiateur territorial seront demandées dans les expériences présentées.

Des références en paysage patrimonial sont attendues. Pour cela le mandataire pourra faire appel à l'expertise d'un architecte du patrimoine.

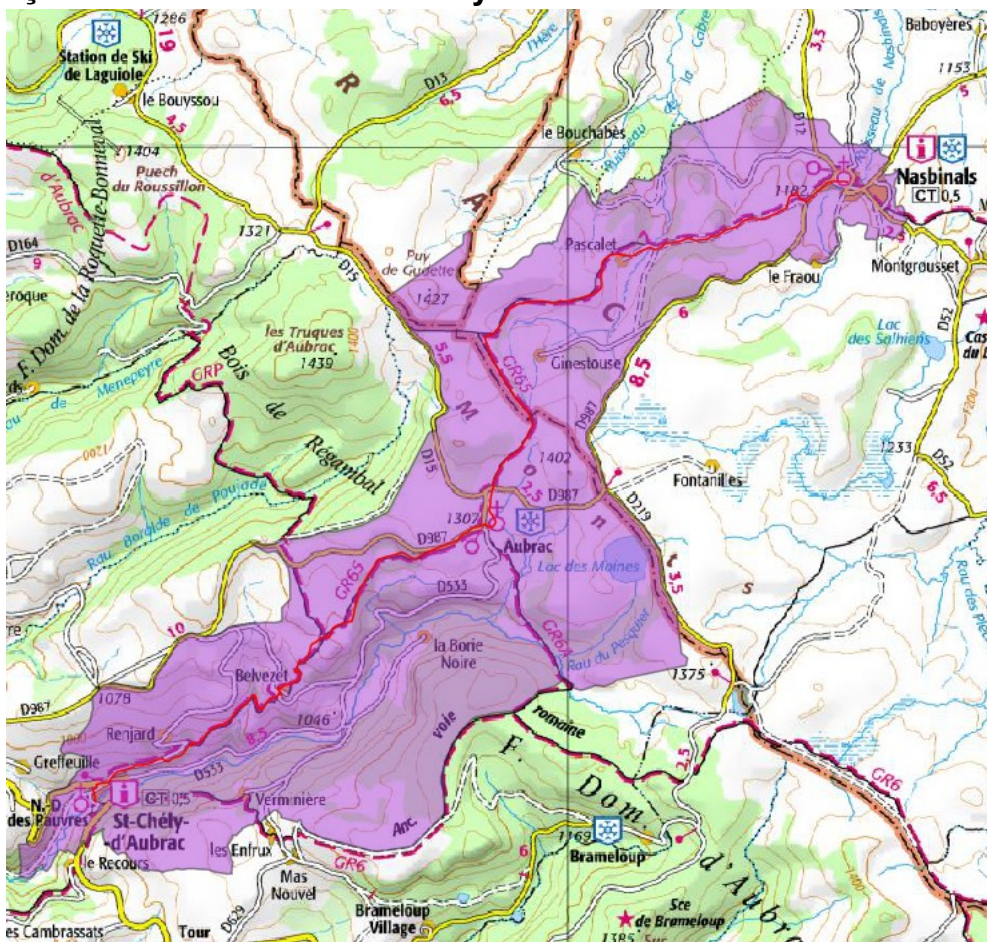
C.5 - Calendrier

La mission se déroulera sur une durée maximale de 18 mois.

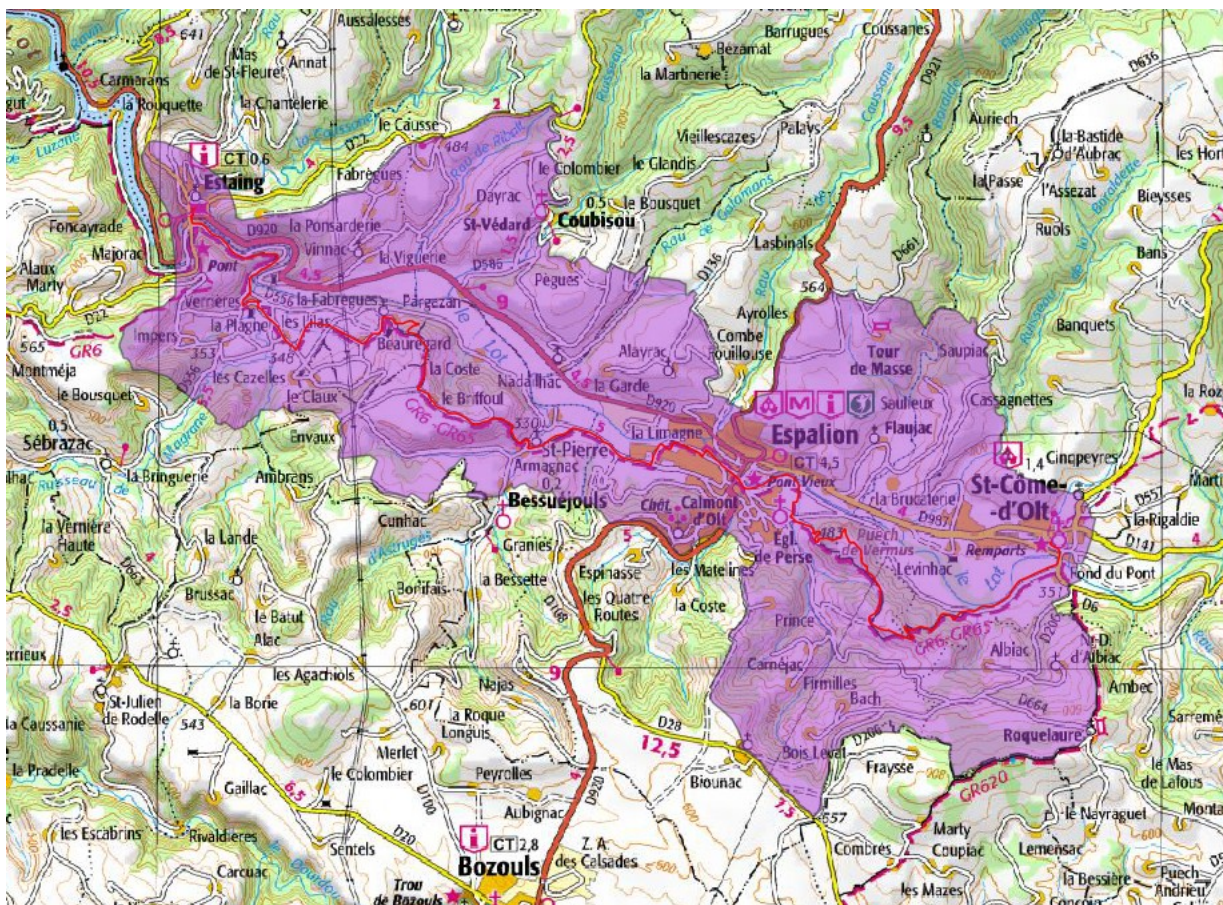
D - DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DU BUREAU D'ETUDES

	Année d'élaboration	Commanditaire	Rédacteur	Lieu de collecte
<i>Dossier d'inscription du Bien en 1998</i>	1998	Ministère de la culture	Ministère de la culture	Agence des chemins de Compostelle
<i>Observatoire Photographique des 5 premiers tronçons de chemin</i>	2016	DREAL Occitanie et fac de géographie Toulouse	Adrien Giral stagiaire en master 2	Agence des chemins de Compostelle
<i>Étude BAILLY (identification du Bien pour les 78 éléments et définition de la zone tampon)</i>	2015	Ministère de la Culture	Bailly-Leblanc	Agence des chemins de Compostelle
<i>Fiches actions plan de gestion local des 3 tronçons</i>	2016 à 2017	DREAL Occitanie	I.S. DREAL Occitanie	DREAL
<i>Déclaration de la VUE</i>	2017	UNESCO	UNESCO	Fourni avec le CCTP
<i>Guide pour l'élaboration des plans de gestion locaux du Bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »</i>	2018	DRAC Occitanie + Agence des chemins de Compostelle	DRAC Occitanie + Agence des chemins de Compostelle	Agence des chemins de Compostelle
<i>Charte de gestion des Biens français</i>	12 juillet 2017	UNESCO	UNESCO	Agence des chemins de Compostelle
<i>Rapport périodique 2013</i>	2013			Agence des chemins de Compostelle
<i>Instruction relative à la gestion des Biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial</i>	2012	<i>Circulaire du ministère de la culture et de la communication</i>		Agence des chemins de Compostelle
<i>PLU(i) des communes traversées en cours et en élaboration</i>				Communes intercommunalités et DDT
<i>Chartes des PNR</i>				PNR
<i>Plan de paysage Lomagne Gersoise</i>	2017			Site internet de la communauté de communes
<i>Personnes référentes - conseil scientifique du Bien</i>	2017	Préfecture de région Occitanie		Agence des chemins de Compostelle
<i>Tracés et zones tampons des 7 tronçons de sentier inscrits sous format SIG</i>	2020	Préfecture de région Occitanie		Agence des chemins de Compostelle

Tronçon 1 – Nasbinals - Saint Chély – 1/100 000 ème



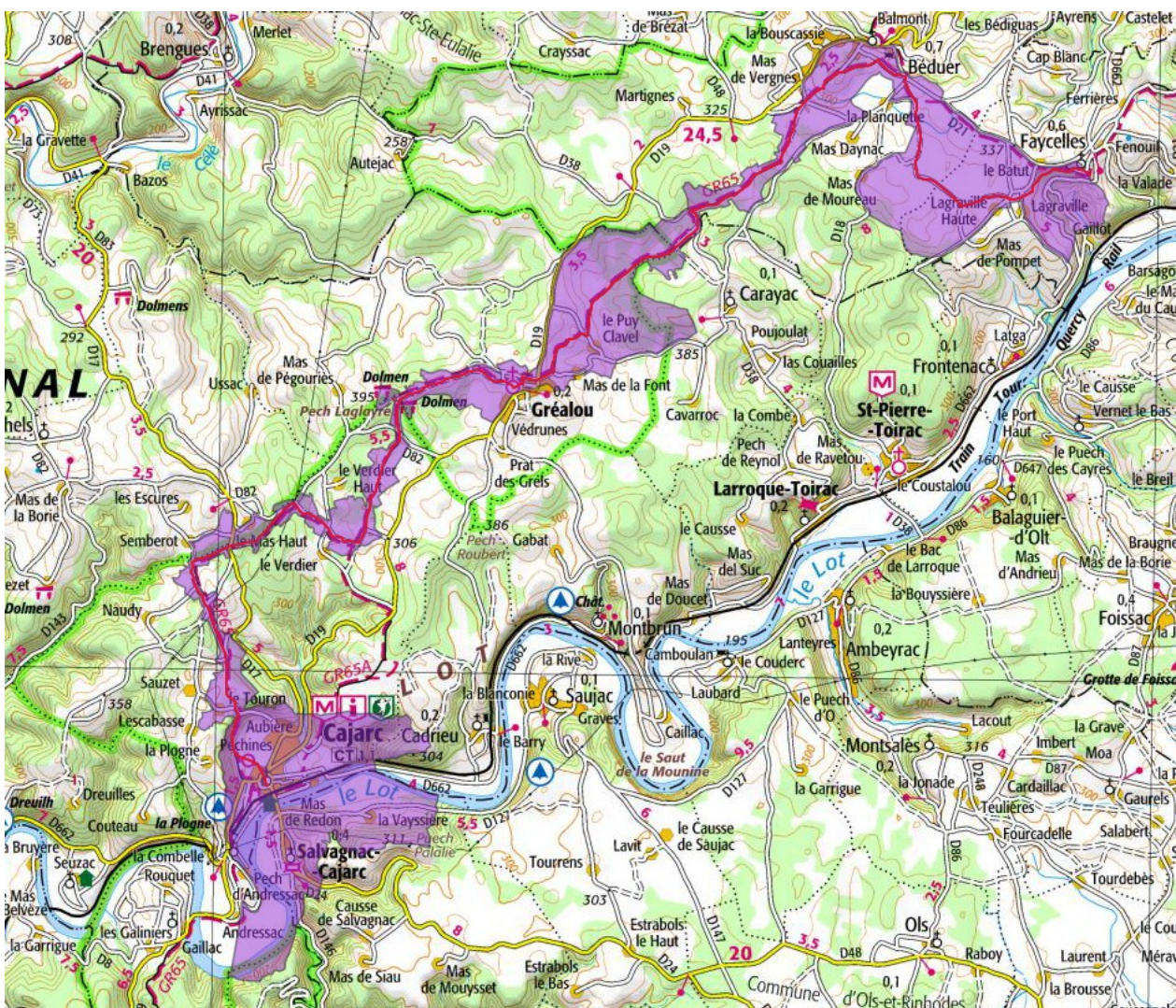
Tronçon 2 – Saint Côme d'Olt – Estaing 1/100 000 ème



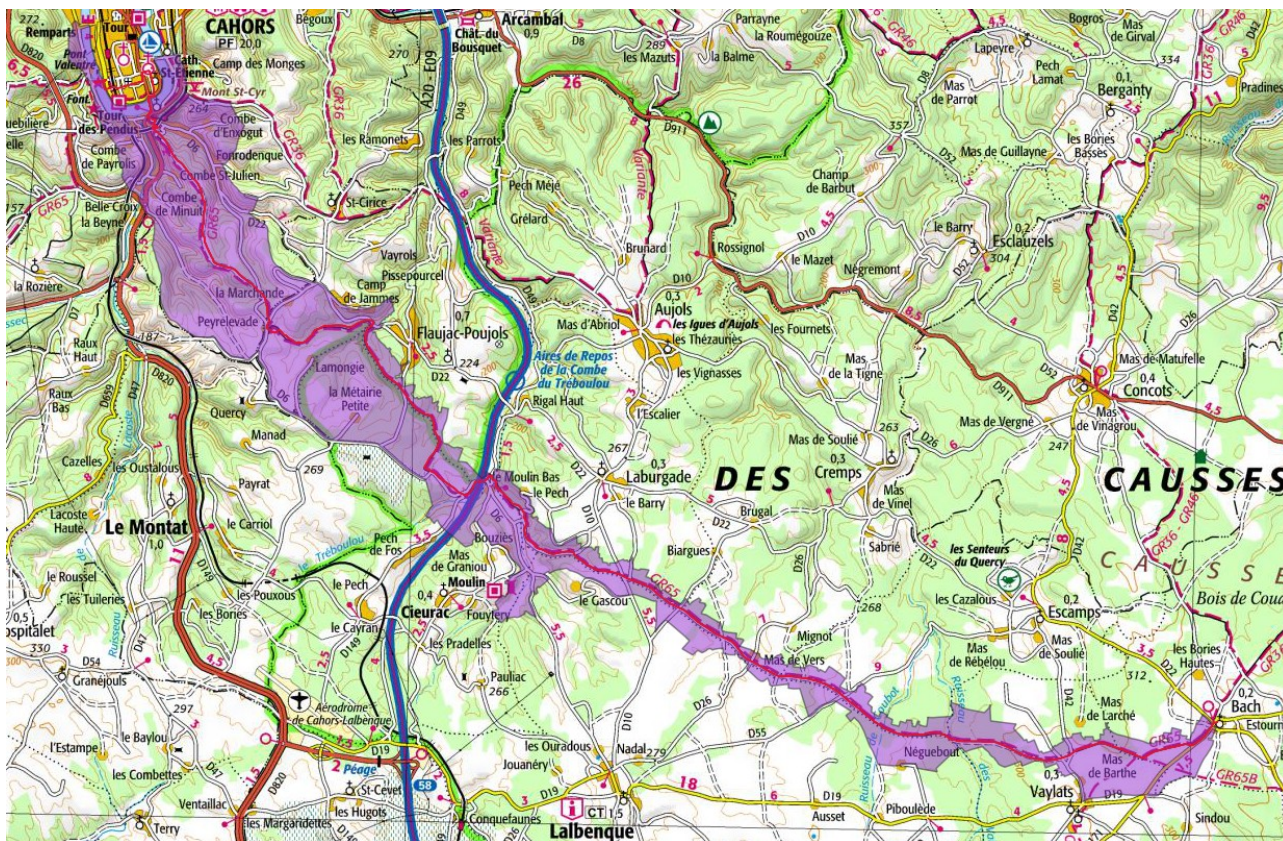
Tronçon 3 – Montredon – Figeac 1/100 000 ème



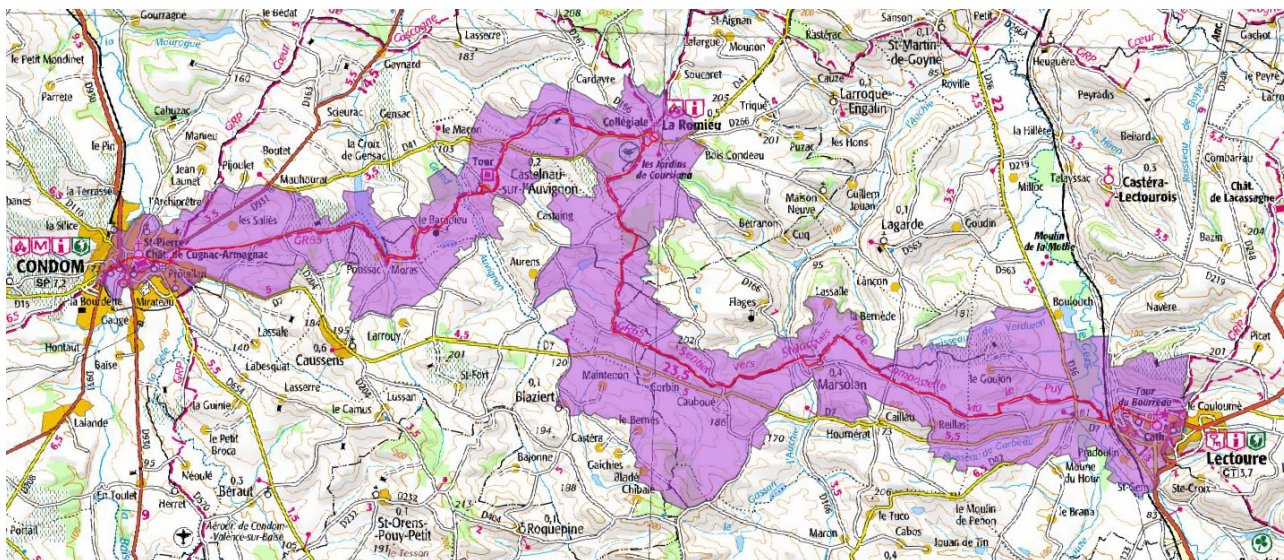
Tronçon 4 – Faycelles – Cajarc 1/100 000 ème



Tronçon 5 – Bach – Cahors 1/100 000 ème



Tronçon 6 – Lectoure – Condom 1/100 000 ème



Tronçon 7 – Aroue – Ostabat-Asme

**Zone tampon autour du Tronçon 7
Bien UNESCO des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France**

